

N° CP *Me/20-06*
Séance du 02 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 6 JUIN 2006

**DOTATION D'ACCOMPAGNEMENT A L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE
(2005-2006)
1ERE PROGRAMMATION DES AIDES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/IV – 11è/19 du 20 octobre 2005, relative à la Dotation d'Accompagnement à l'agglomération mulhousienne (2005-2006),
- VU la délibération n° 2006-11/01 du Conseil Général du 9 décembre 2005, relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi du dispositif des aides aux contrats d'agglomérations et fixant le budget 2005.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la programmation d'opérations inscrites dans la dotation d'accompagnement à l'agglomération mulhousienne (2005-2006) telle qu'elle figure en annexe 1 du rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 1 725 845 €
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant : programme F 035 – chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 – Enveloppe 80499 (2006) – Dotation d'accompagnement à l'Agglomération Mulhousienne (2005-2006).

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet - 6 JUIN 2006
Publication - 9 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER